



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 juin 2018 à 18h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence du Maire suppléant Claude Mathieu.

R-2018-06-6105: Vente de terrain à Ferme Adrien Poulin lot 4 061 338

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville un acte de cession à Ferme Adrien Poulin d'une partie de l'ancien chemin du Raccourci sur la partie de lot 4 061 338 d'une superficie d'environ de 4 447m²

R-2018-06-6106: Radiation d'une créance

Considérant que l'inscription au rôle de taxation du montant dû concernant le financement des installations septiques n'avait pas encore été effectuée lors de la vente de la propriété du 784 rang Saint-Alexandre, bien que ce montant était exigible;

Considérant que le paiement total du montant exigible en date de la vente a été fait dès que connu par l'institution financière impliquée au dossier;

Considérant que les intérêts sur le capital depuis la vente n'ont pas à être imposés dans les circonstances puisque la dette n'est plus exigible;

Considérant que cette situation particulière ne constitue aucunement une remise des intérêts puisque la dette sur laquelle ils ont été appliqués n'était plus exigible;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE les intérêts présents (362,11 \$) et à venir (1 171.68 \$) sur le financement des installations septiques du 784 rang Saint-Alexandre (no matricule 8411-53-4561) ne soient pas imposés et que toute créance relative à ces intérêts soit radiée.

3- Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt pour réfection du pont du Platin

Sujet reporté par manque d'informations.

R-2018-06-6107: Acceptation soumission « Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial »

Considérant la demande de prix pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial;

Considérant l'offre reçue par Can-Explore au montant de 20 619,51 \$:

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Pierre Giroux, directeur adjoint, service des travaux publics, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018 (suite)

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Can-Explore au montant vingt mille six cent dix-neuf dollars et cinquante et un cents (20 619,51 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

R-2018-06-6108: Demande CPTAQ

Attendu la demande du propriétaire du lot 4 060 142, faite à la CPTAQ en date 23 mai 2018, dans le but de lotir et d'aliéner une partie de la propriété;

Attendu que cette demande est dans le but de vendre à un nouveau propriétaire qui souhaite poursuivre la culture de la terre;

Attendu qu'en fonction de l'article 62 de la LPTAA, la Ville considère que cette demande ne portera pas de préjudice au développement agricole du secteur.

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande.

Monsieur Sylvain Bolduc siège maintenant

6- Période de questions

7- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-06-6109: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

CLAUDE MATHIEU, Maire suppléant

